

PLAN LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2017-2020

Ensemble pour une métropole durable

8400
Mairie de
l'arrondissement
Bureau Accès
Saint-Léonard

Saint-Léonard
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT	1
MOT DU DIRECTEUR D'ARRONDISSEMENT	2
DÉFINITION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	3
MISE EN CONTEXTE	4
Démarche montréalaise en développement durable	4
PORTRAIT DE L'ARRONDISSEMENT	6
L'historique de la démarche	6
Les défis et enjeux propres au territoire	6
Le bilan des réalisations	7
PLAN D'ACTION 2017-2020	9
1 Réduire les émissions de GES et la dépendance aux énergies fossiles.....	10
2 Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources	12
3 Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé	15
4 Faire la transition vers une économie verte, circulaire et responsable.....	17
MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES	19
COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	21
REMERCIEMENTS	23

MOT DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT



Le développement durable se retrouve plus que jamais au cœur de toutes les décisions prises par notre administration locale. Il anime nos discussions, nous motive et nous amène à adopter des initiatives toujours plus créatives et plus respectueuses, dans le but de vous offrir, chères concitoyennes et chers concitoyens, un arrondissement encore plus vert, plus sain et, surtout, plus agréable à vivre.

Que de chemin parcouru depuis l'adoption, en 2011, de notre premier plan local de développement durable! Que ce soit par l'adoption de nouveaux règlements, dont celui sur la protection des arbres remarquables, par le déploiement de nouveaux services, dont celui de l'autopartage avec Communauto, ou encore par l'acquisition et l'implantation de nouveaux outils, comme la distribution de plus de 10 000 bacs roulants pour la collecte sélective, de véritables pas de géants ont été franchis et nous pouvons en être très fiers!

Les prochaines années s'annoncent tout aussi fructueuses avec l'adoption du *Plan local de développement durable 2017-2020* auquel mes collègues du conseil, Patricia R. Lattanzio, Lili-Anne Tremblay, Dominic Perri, Mario Battista et moi sommes très heureux de souscrire. En tout, ce sont 40 actions ambitieuses que Saint-Léonard compte mettre en œuvre d'ici 2020, afin de contribuer concrètement aux objectifs établis par l'agglomération de Montréal dans son plan *Montréal durable 2016-2020* et que la Commission permanente de l'urbanisme, de l'environnement, de la qualité du milieu et du développement économique de l'arrondissement, présidée par notre consœur, Patricia R. Lattanzio, aura le mandat de suivre de très près.

Mais toutes ces bonnes intentions ne pourront aussi se concrétiser sans votre précieuse collaboration et sans l'engagement de tous nos partenaires, y compris nos industries, nos commerces et nos institutions. La somme des petits gestes simples posés jour après jour, combinée à la mise en œuvre de projets d'envergure, comme l'adoption de politiques favorisant le développement durable, assureront le succès de ce plan d'action et nous permettront de léguer un bel héritage aux générations futures.

Ce nouveau plan nous servira de guide au cours des quatre prochaines années pour intensifier nos actions en matière de développement durable. C'est un défi que nous relèverons, collectivement, et dont les retombées enrichiront certes notre bel arrondissement.

Michel Bissonnet
Maire de l'arrondissement



Patricia R. Lattanzio
Conseillère de la Ville



Lili-Anne Tremblay
Conseillère d'arrondissement



Dominic Perri
Conseiller de la Ville



Mario Battista
Conseiller d'arrondissement

MOT DU DIRECTEUR D'ARRONDISSEMENT



C'est avec fierté que je m'associe à l'adoption du *Plan local de développement durable 2017-2020* de l'arrondissement de Saint-Léonard, traçant ainsi la voie concrète que nous entendons suivre pour répondre favorablement aux objectifs fixés par la collectivité montréalaise.

Notre objectif demeure la même : « Améliorer la qualité des milieux de vie et des pratiques durables ». Verdissement accru dans les projets immobiliers, lutte aux îlots de chaleur, valorisation des matières résiduelles, optimisation de la gestion de l'eau, promotion de l'agriculture urbaine et des saines habitudes de vie, organisation d'événements écoresponsables, virage assuré vers les déplacements actifs et l'optimisation des transports... voilà un aperçu

des engagements qui guideront notre administration dans les quatre prochaines années pour rendre Saint-Léonard toujours plus vert et attrayant!

La réussite de ce plan impliquera la participation de nos citoyens et de nos partenaires. Je vous invite d'ailleurs à consulter les pages 21 et 22 pour découvrir les grands acteurs sociaux, économiques et environnementaux de l'arrondissement grâce auxquels le développement durable continuera à s'enraciner dans nos milieux de vie.

Je profite également de l'occasion pour souligner plus particulièrement la précieuse collaboration de l'Écoquartier de Saint-Léonard qui est devenu, depuis son implantation en 2011, une référence incontournable dans l'arrondissement en matière d'environnement et de développement durable. N'hésitez pas à profiter de leur expertise pour devenir, vous aussi, des artisans dans la concrétisation de ce plan d'action.

En terminant, je tiens à noter l'importance du travail accompli par l'ensemble de nos employés, particulièrement ceux de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, dont la volonté et le dynamisme permettent à l'arrondissement de viser toujours plus haut.

Le défi collectif est lancé. À nous de le concrétiser!

Steve Beaudoin
Directeur d'arrondissement

DÉFINITION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable est un concept reconnu à l'échelle internationale. L'arrondissement de Saint-Léonard se joint à la Ville de Montréal et souscrit à la définition issue du rapport de la Commission Brundtland. Le développement durable y est défini comme :

«...un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir.»

Le développement durable suppose un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable, qui repose sur une nouvelle forme de gouvernance favorisant la mobilisation et la participation de tous les acteurs de la société au processus de décision.

MISE EN CONTEXTE

Démarche montréalaise en développement durable

ENSEMBLE POUR UNE MÉTROPOLE DURABLE

En juin 2016, le conseil d'agglomération de Montréal adoptait le plan *Montréal durable 2016-2020* suite à un vaste exercice de concertation mené auprès de plus de 230 partenaires dont plusieurs organisations montréalaises, villes liées, arrondissements et services centraux. Ces partenaires ont identifié 3 défis et 4 priorités d'intervention qui demandent d'agir en synergie et de consolider les interventions à l'échelle régionale et locale.

Les 3 défis de Montréal en matière de développement durable pour l'exercice de planification 2016-2020 ont été identifiés comme étant :

1 MONTRÉAL SOBRE EN CARBONE

Réduire de 80 % les GES d'ici 2050

Réduire et s'adapter

2 MONTRÉAL ÉQUITABLE

Améliorer l'accès aux services et aux infrastructures

Inclure et lutter contre les inégalités

3 MONTRÉAL EXEMPLAIRE

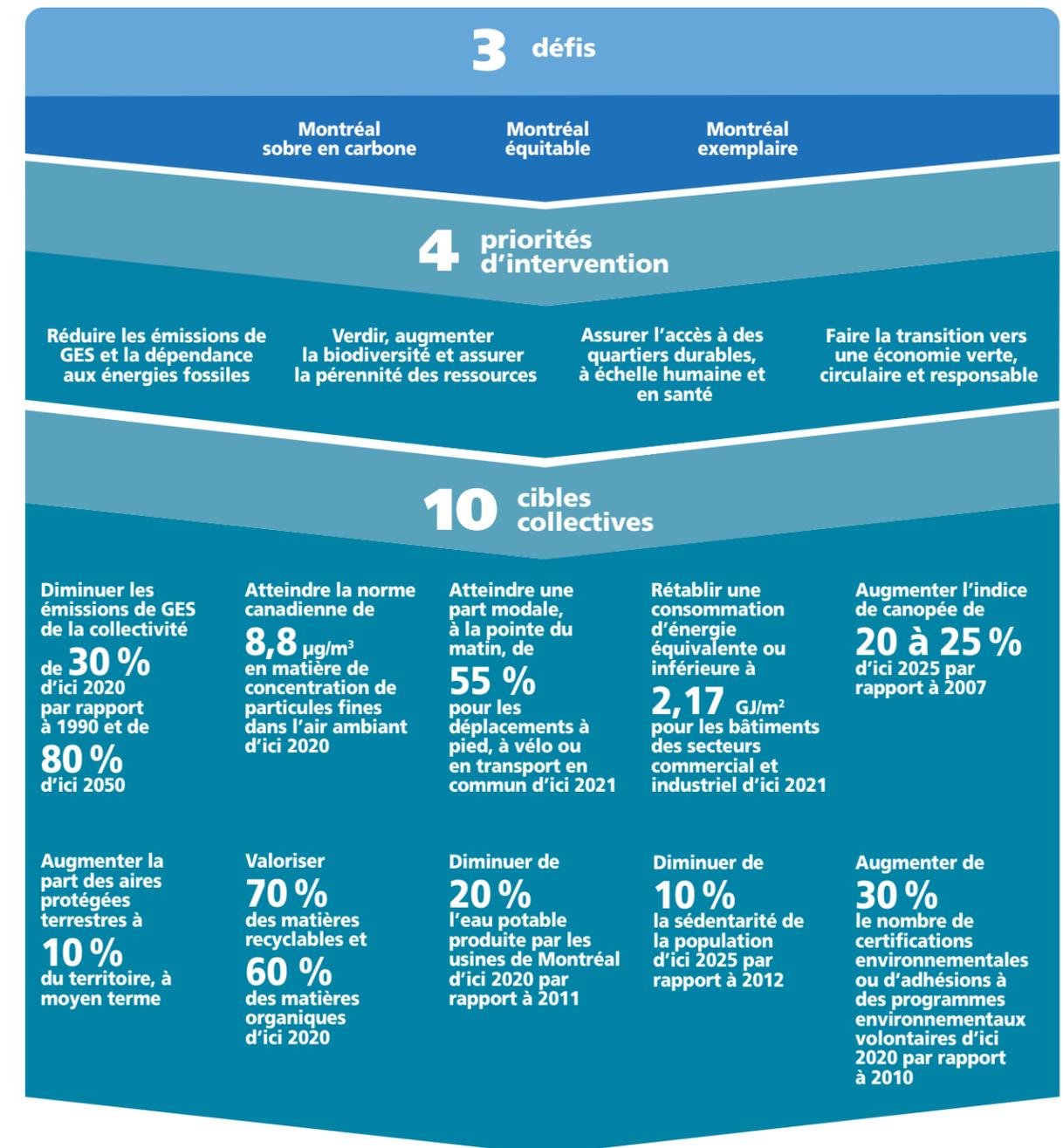
Adopter des pratiques exemplaires de développement durable

Tracer la voie et mobiliser

Pour répondre à ces défis, *Montréal durable 2016-2020* fixe 4 priorités qui sont déclinées en 20 actions. Pour obtenir un impact maximal sur l'ensemble du territoire, ces priorités et actions sont intégrées dans l'ensemble des démarches montréalaises dont :

- le plan d'action de l'administration municipale;
- les plans locaux de développement durable des arrondissements et des villes liées;
- le plan d'action des organisations partenaires.

Enfin, le plan *Montréal durable 2016-2020* rappelle les grandes cibles collectives qui résultent de différents exercices de planification et font état des engagements pris au niveau international.



PORTRAIT DE L'ARRONDISSEMENT

L'HISTORIQUE DE LA DÉMARCHE

L'arrondissement de Saint-Léonard adoptait le 5 décembre 2011 son premier *Plan local de développement durable 2011-2015*. En tout, 58 actions concrètes avaient alors été identifiées pour améliorer la qualité de l'air, réduire significativement les émissions de gaz à effet de serre (GES), favoriser encore plus la protection des espaces verts, des milieux naturels et de la biodiversité, accroître de façon notable l'indice de canopée sur le territoire de l'arrondissement, diminuer les îlots de chaleur, pratiquer une gestion plus responsable de nos ressources et mettre en œuvre des actions sociales.

Ce premier plan concordait avec l'implantation de l'Écoquartier de Saint-Léonard. Un comité de développement durable s'est également mis en place afin de créer une belle synergie et mettre en œuvre des projets concrets assurant l'amélioration de la qualité de l'environnement. Ces partenariats ont permis la création et la réalisation de nombreux projets en développement durable, dont les principaux sont listés à la page suivante.



Inauguration du Boisé des aïeux au parc Ladauversière en mai 2016

LES DÉFIS ET ENJEUX PROPRES AU TERRITOIRE

Parmi les différents défis et enjeux en matière de développement durable pour lesquels l'arrondissement de Saint-Léonard souhaite accorder une attention particulière, mentionnons notamment :

- La diversité culturelle et socioéconomique des familles avec enfant(s)
- La gestion des eaux pluviales et de l'eau potable
- La mobilité active des personnes et la sécurité des déplacements
- La gestion des matières résiduelles dans les institutions, commerces et industries (ICI) et dans les lieux publics (hors-foyer), ainsi que l'optimisation de la participation des citoyens aux différentes collectes
- La sécurité alimentaire et l'approvisionnement local en aliments sains
- Le verdissement et l'augmentation de la canopée

LE BILAN DES RÉALISATIONS

Après cinq années d'actions concertées avec le milieu, une grande part des engagements prévus a été mise en œuvre. Certains sont toujours en cours de réalisation et feront l'objet d'une attention particulière dans ce plan d'action 2017-2020. D'autres ont dû être abandonnés en cours de route, mais ont été rapidement remplacés par de nouveaux engagements, notamment favoriser la tenue de réunions ou d'événements écoresponsables et aménager des quartiers durables.

Le dernier bilan dressait la liste des grands accomplissements et des bons coups réalisés par l'arrondissement, en collaboration avec ses organismes partenaires, pour chacune des 7 orientations du plan d'action 2011-2015.

En voici un aperçu :

Orientation 1 : Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre

- Implantation de trois stations de véhicules d'autopartage Communauto
- Aménagement de stationnements réservés aux véhicules électriques, au covoiturage et aux familles
- Adoption d'un règlement sur le nombre de cordes de bois permises
- Tournée de sensibilisation au programme *Feu Vert* auprès de 4 200 résidents



Implantation d'une station de véhicules d'autopartage Communauto dans le stationnement de l'aréna Martin-Brodeur, en juin 2015



Inauguration de l'Écoquartier de Saint-Léonard, en avril 2011

Orientation 2 : Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels

- Inauguration de l'Écoquartier de Saint-Léonard
- Aménagement de deux aires d'exercice canin
- Mise en œuvre d'une démarche de consultation sur les déplacements
- Réalisation de dix marches exploratoires

Orientation 3 : Pratiquer une gestion responsable des ressources

- Mise sur pied du programme *En affaires, on récupère!* et d'une démarche de sensibilisation réalisée auprès de 170 entreprises léonardoises
- Adoption d'un règlement sur la superficie des surfaces perméables et de verdissement
- Diffusion d'un *Bottin des récupérateurs de Saint-Léonard*
- Déploiement de la Patrouille bleue
- Sensibilisation aux bonnes pratiques en contexte d'événement
- Signature d'une entente pour sensibiliser les bars, les restaurants et les hôtels à la gestion de leurs matières résiduelles

Orientation 4 : Adopter de bonnes pratiques de développement durable dans les industries, les commerces et les institutions

- Ajout d'une clause sur le développement durable dans les appels d'offres
- Dépôt de demandes pour obtenir la certification LEED-Argent pour les arénes de Saint-Léonard



Aréna Martin-Brodeur, après sa mise aux normes en 2014

Orientation 5 : Améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts

- Adoption d'un règlement sur la protection des arbres remarquables
- Mise en œuvre du *Plan d'action canopée 2012-2021* de la Ville de Montréal
- Mise en œuvre de huit projets de verdissement, dont une première ruelle verte
- Aménagement d'un arboréum au parc Ladauversière



Boisé au parc Pie-XII

Orientation 6 : Volet social

- Application de la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels*
- Adoption du *Plan d'action MADA – Municipalité amie des aînés – 2014-2017* de Saint-Léonard
- Aménagements en accessibilité universelle dans les installations municipales, dont l'ajout d'un nouvel ascenseur au stade Hébert et la mise aux normes des pavillons de parc

Orientation 7 : Volet corporatif

- Réduction de près de 80 % de la quantité de papier et d'enveloppes utilisée
- Réduction de 75 % de l'achat d'eau embouteillée
- Adoption de meilleures pratiques de tri des terres d'excavation



Le Bilan 2011-2015 du Plan local de développement durable de l'arrondissement peut être consulté dans sa version complète sur le site Web : ville.montreal.qc.ca/st-leonard

PLAN D'ACTION 2017-2020

Arrondissement de Saint-Léonard

Cette section présente le plan d'action de l'arrondissement. L'ensemble de ces actions guidera l'arrondissement au cours des quatre prochaines années, soit de 2017 à 2020, afin d'améliorer les bonnes pratiques en matière de développement durable.

À l'instar du plan d'action *Montréal durable 2016-2020*, les actions sont regroupées selon les quatre grandes priorités identifiées, soit réduire les émissions de GES et la dépendance aux énergies fossiles, verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources, assurer l'accès à des quartiers durables, à l'échelle humaine et en santé, ainsi que la transition vers une économie verte, circulaire et responsable.

La mobilisation des partenaires a également été intégrée comme un enjeu incontournable du succès de la mise en œuvre du développement durable dans les communautés. Pour Saint-Léonard, la participation des partenaires locaux est essentielle au déploiement de pratiques durables sur son territoire.

1 Réduire les émissions de GES et la dépendance aux énergies fossiles

De nos jours, les effets et les défis causés par les changements climatiques sont bien connus. Des mesures pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre et notre dépendance aux énergies fossiles doivent être mises en place rapidement, afin d'assurer l'adaptation des milieux de vie face à ces changements. De nouveaux comportements devront être adoptés et de nouvelles pratiques mises de l'avant.

On constate, encore aujourd'hui, que près de la moitié des émissions de GES générées dans la grande région métropolitaine sont toujours causées par les transports. La voiture demeure le mode de transport privilégié par les Montréalais dans leurs déplacements et c'est pourquoi l'arrondissement a priorisé la mise en place de mesures pour réduire l'usage de l'auto en solo sur son territoire, notamment en adoptant son premier *Plan local de déplacements* en 2016.

De plus, la combustion du bois de chauffage constitue une source importante d'émission de particules fines, l'une des principales causes du smog hivernal. Dans ce contexte, la volonté de l'arrondissement est de poursuivre les efforts pour faire connaître la réglementation applicable et sensibiliser les citoyens aux meilleures pratiques.

Depuis plusieurs années, la gestion des bâtiments municipaux à Saint-Léonard respecte les critères de développement durable, lorsque possible. Dans les prochaines années, l'arrondissement poursuivra ses efforts pour améliorer l'efficacité énergétique de ses bâtiments.

Depuis 2011, l'arrondissement met en œuvre plusieurs actions concrètes permettant de réduire les émissions de GES et entend poursuivre ses actions en ce sens, d'ici 2020.



Premier véhicule hybride du parc automobile de l'arrondissement, acquis en 2012

Action 1 Augmenter la part modale des déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun		
Mesures de mise en œuvre	2016 année de référence	2020 cibles
1. Promouvoir les déplacements actifs chez les enfants et leurs parents sur le trajet domicile-école-travail	2 écoles primaires se sont dotées d'un plan de déplacement scolaire (PDS)	Les 11 écoles primaires de Saint-Léonard se seront dotées d'un PDS
2. Installer de nouveaux supports à vélo dans les lieux publics et aux abords des bâtiments municipaux	74 supports à vélo	124 supports à vélo
Action 2 Électrifier et optimiser les transports montréalais		
Mesures de mise en œuvre	2016 année de référence	2020 cibles
3. Participer aux efforts d'électrification de la flotte de véhicules municipaux	2 véhicules électriques	7 véhicules électriques
4. Aménager des espaces de stationnement pour véhicules électriques, équipés de bornes de recharge sur rue	—	5 espaces de stationnement sur rue
5. Aménager des espaces de stationnement pour véhicules électriques, équipés de bornes de recharge dans les stationnements des édifices municipaux pour les citoyens	7 espaces de stationnement	12 espaces de stationnement
6. Augmenter le nombre d'espaces de stationnement réservés aux véhicules en libre-service	3 espaces de stationnement	5 espaces de stationnement
Action 3 Augmenter le nombre de bâtiments durables à Montréal		
Mesures de mise en œuvre	2016 année de référence	2020 cibles
7. Installer des détecteurs de mouvements afin de contrôler l'éclairage dans différents endroits énergivores (toilettes, espaces de remisage de la machinerie, etc.)	—	84 détecteurs de mouvements
8. Installer des thermostats programmables aux endroits stratégiques et mettre des gardes sur les thermostats afin de limiter la consommation d'énergie (point de consigne unique)	—	23 thermostats programmables

2 Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources

Depuis 2011, l'arrondissement de Saint-Léonard a multiplié les actions pour assurer une meilleure gestion des ressources.

En collaboration avec la CDEC de Saint-Léonard et l'Écoquartier de Saint-Léonard, un vaste programme de sensibilisation des industries, des commerces et des institutions (ICI) à la gestion de leurs matières résiduelles a été mis sur pied, permettant ainsi d'augmenter le nombre d'ICI participant à la collecte des matières recyclables. Des collectes spéciales bisannuelles de matières dangereuses ainsi qu'un service de collectes à domicile régulier et efficace sont maintenant offerts aux citoyens.

Aussi, l'arrondissement a profité de plusieurs occasions de communiquer les bonnes pratiques de gestion des ressources par le biais de conférences, de communiqués, de publicités, etc., et continue d'appliquer sa directive visant l'élimination de l'usage des bouteilles d'eau à remplissage unique lors des réunions et autres activités de l'administration locale. Depuis son inauguration, l'Écoquartier de Saint-Léonard a également réalisé de multiples activités de sensibilisation et d'éducation citoyenne en matière de gestion des ressources, notamment grâce à ses patrouilles verte et bleue.

Plus récemment, des équipements permettant d'assurer la collecte à deux voies dans les lieux publics ont été implantés dans l'ensemble des bâtiments et pavillons municipaux. L'arrondissement poursuit donc activement ses actions pour améliorer la performance au niveau de la gestion des matières résiduelles sur son territoire.

Dans les dernières années, l'arrondissement a mis en place et soutenu plusieurs projets et initiatives permettant d'accroître le verdissement et la biodiversité sur son territoire.

Mentionnons l'adoption de plusieurs dispositions réglementaires intégrées au *Règlement de zonage* de l'arrondissement visant l'accroissement du verdissement du cadre bâti, permettant notamment d'exiger un taux minimal de verdissement lors d'une construction ou la rénovation d'un bâtiment, ainsi qu'en matière de toits blancs visant la plupart des nouveaux bâtiments. Notons que les toitures végétalisées sont encouragées sans toutefois être exigées. Par ailleurs, lors de la réfection et de la construction de nouveaux bâtiments municipaux, l'arrondissement opte de façon systématique pour l'installation de toits blancs.

Depuis 2012, l'arrondissement met également en œuvre un plan d'action local qui vise l'augmentation de la canopée sur son territoire. Ce plan contribue à l'atteinte de l'objectif global de la Ville de Montréal qui est d'augmenter de 20 à 25 % l'indice de canopée à Montréal, d'ici 2025. Pour Saint-Léonard, cela représente environ 7 000 arbres supplémentaires qui devront être plantés. L'arrondissement entend également poursuivre la réalisation d'aménagements favorables à la biodiversité sur le domaine public et continuera d'encourager les citoyens à aménager des zones de biodiversité sur les terrains privés.

La gestion de l'eau potable est un enjeu toujours présent à Saint-Léonard. Avec le soutien de la Patrouille bleue, les citoyens continuent d'être informés et sensibilisés à l'usage de l'eau potable, mais aussi à l'importance de réorienter les gouttières ou d'aménager des espaces perméables permettant à l'eau de pluie de percoler dans le sol, évitant ainsi l'accumulation de quantité importante d'eau dans le réseau d'égouts. Par ailleurs, l'arrondissement participe à l'élaboration d'un règlement uniformisé sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales de la Ville de Montréal, permettant notamment une meilleure rétention des eaux de pluie.

Action 4 Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité		
Mesures de mise en œuvre	2016 année de référence	2020 cibles
9. Mettre à jour la <i>Politique de foresterie urbaine</i> de l'arrondissement et se doter d'un plan d'action visant la préservation et le développement du patrimoine arboricole	—	Politique et plan d'action adoptés et mis en œuvre
10. Identifier les emplacements propices et procéder à la plantation d'arbres sur le domaine public (<i>Plan d'action canopée 2012-2021</i> de la Ville de Montréal)	1 400 arbres plantés depuis 2012	3 500 arbres plantés
11. Inciter les grands propriétaires terriens (ICI) et les citoyens à planter des arbres sur leur propriété (<i>Plan d'action canopée 2012-2021</i> de la Ville de Montréal)	450 arbres plantés sur le domaine privé depuis 2013	650 arbres plantés sur le domaine privé
12. Promouvoir le programme <i>Mon jardin, Espace pour la vie</i> qui encourage l'aménagement de zones de biodiversité sur les terrains privés	4 jardins certifiés	10 jardins certifiés
Action 5 Accroître le verdissement du cadre bâti		
Mesures de mise en œuvre	2016 année de référence	2020 cibles
13. Aménager des toits blancs ou verts sur les édifices municipaux	5 édifices municipaux dotés d'un toit blanc	7 édifices municipaux dotés d'un toit blanc
14. Adopter de nouvelles dispositions réglementaires visant l'aménagement de stationnements durables	—	De nouvelles dispositions réglementaires seront en vigueur

3 Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé

Action 6 Réduire et valoriser les matières résiduelles		
Mesures de mise en œuvre	2016 année de référence	2020 cibles
15. Implanter les équipements nécessaires à la mise en place d'une collecte à deux ou trois voies sur le domaine public	—	20 îlots extérieurs deux voies seront installés près des bâtiments municipaux
16. S'inscrire au programme de reconnaissance <i>ICI ON RECYCLE!</i>	1 édifice municipal reconnu depuis 2012	4 édifices municipaux reconnus
17. Sensibiliser les citoyens à la réduction à la source, au réemploi, au recyclage et à la valorisation des matières résiduelles (RDD, TIC, encombrants, résidus alimentaires, etc.), afin d'augmenter la participation aux collectes et autres services	1 activité de communication mensuelle	3 activités de communication mensuelles
Action 7 Optimiser la gestion de l'eau		
Mesures de mise en œuvre	2016 année de référence	2020 cibles
18. Optimiser la consommation d'eau dans les bâtiments municipaux en favorisant les appareils à faible débit	2 bâtiments munis de dispositifs à faible débit	8 bâtiments munis de dispositifs à faible débit
19. Promouvoir la réglementation sur l'usage de l'eau potable (ex. : Règlement RCG 13-023)	3 activités annuelles de communication	5 activités annuelles de communication
20. Promouvoir la réglementation sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout (ex. : Règlement 11-010)	100 inspections réalisées annuellement	150 inspections réalisées annuellement

Depuis les dernières années, Saint-Léonard travaille à mettre en œuvre des actions concrètes qui favorisent l'inclusion. De fait, l'arrondissement a récemment adopté son premier *Plan d'action en accessibilité universelle 2016-2018* et porte une attention particulière à l'application de ces principes dans la construction ou la rénovation de ses bâtiments municipaux, dans l'organisation de ses événements ainsi que dans la conception des projets d'aménagement et d'architecture sur le domaine public.

Par ailleurs, l'arrondissement poursuit la mise en œuvre de son *Plan d'action MADA - Municipalité amie des aînés – 2014-2017* visant à favoriser la qualité de vie des personnes âgées et à leur offrir un environnement plus convivial, plus accessible et plus sécuritaire.

L'arrondissement offre également ses locaux vacants aux organismes à but non lucratif (OBNL) et aux entreprises d'économie sociale qui contribuent à la qualité de vie de la collectivité. Ainsi, ce sont plus d'une trentaine

d'organismes qui occupent des locaux dans les bâtiments municipaux, que ce soit des espaces de bureau ou des espaces d'entreposage. La volonté de l'arrondissement est de poursuivre cette pratique qui contribue à la vitalité des organismes locaux et qui dynamise parallèlement les différents bâtiments municipaux.

De plus, l'arrondissement incite, depuis 2011, les promoteurs de projets de plus de 100 unités d'habitation nécessitant une approbation du conseil d'arrondissement, à appliquer la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels*.

Finalement, la forte demande pour des parcelles dans les jardins communautaires démontre l'intérêt des citoyens de Saint-Léonard pour les activités de jardinage, l'agriculture urbaine et la sécurité alimentaire. Une analyse des besoins et le portrait de la situation seront réalisés afin d'optimiser les espaces dédiés à cette pratique.



La ruelle verte de Saint-Léonard

Action 8 Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion		
Mesures de mise en œuvre	2016 année de référence	2020 cibles
21. Adopter une politique prenant en compte les enjeux de la famille et des enfants	—	Une politique sera adoptée
22. Offrir des stages et des emplois saisonniers aux jeunes de 17 à 25 ans, afin de favoriser leur intégration socioprofessionnelle	15 stages offerts annuellement	20 stages offerts annuellement
Action 9 Préserver le patrimoine et promouvoir la culture		
Mesures de mise en œuvre	2016 année de référence	2020 cibles
23. Augmenter le nombre d'activités de médiation culturelle	9 activités annuelles	12 activités annuelles
24. Bonifier l'offre culturelle hors-les-murs (bibliothèques, réseau Accès culture, art public)	24 activités de la bibliothèque et 30 activités culturelles annuelles	35 activités de la bibliothèque et 35 activités culturelles annuelles
Action 10 Intégrer l'agriculture urbaine et les saines habitudes de vie à l'ADN des quartiers		
Mesures de mise en œuvre	2016 année de référence	2020 cibles
25. Faire l'inventaire et augmenter les actifs alimentaires locaux (jardins communautaires et collectifs)	68 jardins communautaires (rue Arthur-Péloquin)	144 jardins communautaires
	36 jardins communautaires (boul. Couture)	
26. Améliorer l'offre de service en sports et loisirs (activités libres), afin de rejoindre la population issue de l'immigration	17 activités libres annuelles 9 installations sportives à vocation libre	25 activités libres annuelles 20 installations sportives à vocation libre
Action 11 Poursuivre le développement de quartiers viables		
Mesures de mise en œuvre	2016 année de référence	2020 cibles
27. Bonifier l'offre en équipements culturels et de loisirs et en assurer l'accès en transport collectif	—	Aménagement d'une scène culturelle permanente au parc Wilfrid-Bastien Tournée de Bibliomobiles dans les parcs durant l'été
28. Collaborer et soutenir la réalisation du Q21 Corridor vert et nourricier	—	Un corridor vert et nourricier sera aménagé

4 Faire la transition vers une économie verte, circulaire et responsable

Depuis plusieurs années, l'arrondissement de Saint-Léonard travaille à mettre en place des critères de développement durable dans ses pratiques d'approvisionnement. Par exemple, l'achat de bouteilles d'eau à remplissage unique pour les réunions et les autres activités de l'administration locale a été éliminé. L'arrondissement a également équipé ses salles de réunions de vaisselle durable et de pichets pour soutenir cette mesure.

Également, l'arrondissement fait la promotion du guide *Pour des événements écoresponsables à Saint-Léonard*, un aide-mémoire destiné aux organisateurs d'événements spéciaux sur le domaine public de Saint-Léonard. Les mesures écoresponsables continueront d'être mises en place lors de la tenue des événements municipaux. Rappelons que la Fête du citoyen, le grand événement annuel de l'arrondissement, a reçu en 2014 la certification niveau 1 de la norme BNQ 9700-253 sur la gestion responsable d'événements, grâce à la mise en place d'une série de mesures.

En pleine effervescence, les pratiques de l'économie dite circulaire sont à favoriser afin de réduire les effets négatifs de l'économie sur l'environnement. Notons la réalisation de projets d'économie circulaire depuis quelques années à Saint-Léonard, dont les activités Trocs-tes-trucs, organisées par l'Écoquartier de Saint-Léonard, qui visent à échanger les objets et vêtements en bon état dont les citoyens ne veulent plus contre ceux d'autres citoyens. Une pratique écoresponsable qui permet de donner une deuxième vie à ces objets délaissés.

Une entente avec l'organisme Bois Public permet de valoriser le bois des frênes infestés par l'agrile, un insecte originaire de l'Asie du Sud-Est dont les larves empêchent la sève de circuler, entraînant la mort de l'arbre.

Au niveau culturel, notons également les prêts d'instruments de musique, de tablettes et de liseuses numériques offerts à la bibliothèque de Saint-Léonard.



L'arrondissement a fait l'acquisition d'une fontaine de type « Bornéo » qui est installée en période estivale et déplacée selon les événements spéciaux afin d'offrir un approvisionnement en eau potable aux citoyens.

MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

Action 12 Verdir l'économie		
Mesures de mise en œuvre	2016 année de référence	2020 cibles
29. Augmenter le recours aux produits et services issus des entreprises d'économie sociale	—	15 % des produits et services commandés par l'arrondissement issus d'entreprises d'économie sociale
30. Créer un réseau de partenaires afin de favoriser l'émergence d'un projet d'économie circulaire propre à un secteur économique de Saint-Léonard	—	Un réseau de partenaires socioéconomiques et environnementaux sera créé
Action 13 S'approvisionner de façon responsable		
Mesures de mise en œuvre	2016 année de référence	2020 cibles
31. Former les employés concernés aux principes de l'approvisionnement responsable	—	10 employés formés
Action 14 Organiser des événements écoresponsables		
Mesures de mise en œuvre	2016 année de référence	2020 cibles
32. Mettre en place des mesures écoresponsables lors de la tenue de certains événements municipaux (100 participants et plus)	Un événement touché, la Fête du citoyen, depuis 2014	4 événements touchés
33. Développer une expertise interne pour assurer l'écoresponsabilité des événements municipaux	—	Un employé formé à la gestion responsable d'événements (norme BNQ 9700-253)
34. Installer des fontaines d'eau potable dans les lieux publics très fréquentés	30 fontaines d'eau potable	33 fontaines d'eau potable

Le développement durable concerne l'ensemble des acteurs sur le territoire, car il exige de repenser les rapports quotidiens que l'on entretient, tous et toutes, avec la nature. Le développement durable, c'est aussi la multiplication des gestes simples qui font une réelle différence. Et c'est surtout, poser un regard critique sur un mode de développement qui ne prévoit pas toujours les effets négatifs de nos activités sur l'environnement.

Pour toutes ces raisons, la mobilisation des organisations, des citoyens et des employés est essentielle afin de poursuivre cette transition vers un développement durable. Cette préoccupation est au cœur de la démarche d'élaboration de ce plan et c'est pourquoi les partenaires locaux et régionaux ont été invités à participer à un atelier d'échanges qui aura permis de valider les mesures à mettre en place.

Pour répondre aux attentes formulées par le milieu, l'arrondissement s'engage aussi à faire connaître les bonnes pratiques et à faire rayonner les actions en développement durable sur son territoire.

Depuis 2011, l'arrondissement met en œuvre des actions pour mobiliser ses partenaires et ses employés, dont la mise en place d'un comité de développement durable regroupant les acteurs locaux en développement social, économique et en environnement. Ce comité permet de favoriser l'émergence de projets en développement durable sur le territoire de façon concertée. Souhaitons la création et la mise en œuvre de projets forts et structurants dans les prochaines années à Saint-Léonard, montrant ainsi l'exemple à suivre en contribuant activement à la création d'un monde inspirant!

Action 15 Mobiliser les organisations, les citoyens et les employés		
Mesures de mise en œuvre	2016 année de référence	2020 cibles
35. Organiser une campagne pour promouvoir les bonnes pratiques en matière de développement durable auprès des citoyens, institutions, commerces et industries (ICI)	4 activités annuelles de communication visant les citoyens 0 activité annuelle de communication visant les ICI	7 activités annuelles de communication visant les citoyens 4 activités annuelles de communication visant les ICI
36. Reconnaître et souligner les bonnes pratiques de développement durable à Saint-Léonard (arrondissement, partenaires locaux, etc.)	—	Réalisation de deux événements de reconnaissance, à l'occasion du dépôt des bilans 2019 et 2021
37. Présenter le <i>Plan local de développement durable 2017-2020</i> aux employés et les informer quant à la forme que peut prendre le développement durable au sein de leurs activités respectives	—	2 midis sur le thème du développement durable organisés annuellement à l'attention des employés
Action 16 Faire connaître les bonnes pratiques et augmenter les initiatives de développement durable		
Mesures de mise en œuvre	2016 année de référence	2020 cibles
38. Participer aux rencontres des partenaires de <i>Montréal durable 2016-2020</i>	—	Taux de participation de 100 % aux rencontres
Action 17 Rayonner ici et à l'échelle internationale		
Mesures de mise en œuvre	2016 année de référence	2020 cibles
39. Promouvoir les réalisations en développement durable de l'administration locale dans les réseaux, congrès, concours, etc.	—	Soumettre la candidature de Saint-Léonard à au moins un concours par année
40. Encourager les employés à participer à des missions de solidarité internationale	—	Les demandes reçues des employés sont analysées et autorisées

COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Coordonné par l'Écoquartier de Saint-Léonard, avec la collaboration de la DAUSE, le comité de développement durable regroupe plusieurs partenaires issus du milieu léonardois œuvrant tant dans les milieux social et économique qu'environnemental. Il a pour objectif d'assurer la mise en œuvre et la continuité des mesures

du *Plan local de développement durable* de l'arrondissement. Fort de cette synergie, il permet de faire émerger des projets concertés en développement durable qui contribuent au rayonnement de Saint-Léonard et de ses partenaires.



Écoquartier de Saint-Léonard

L'Écoquartier de Saint-Léonard est la référence en environnement de l'arrondissement. Citoyens, organismes, commerçants et institutions font appel à ses services pour des conseils, des formations et des outils leur permettant d'améliorer leurs pratiques d'un point de vue environnemental.



Société de développement commercial (SDC) Jean-Talon Est

La SDC Jean-Talon Est accorde une grande importance à la propreté et à l'embellissement de l'artère commerciale de Saint-Léonard. Elle intervient sur les enjeux de propreté en faisant la promotion des bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles auprès de ses commerçants. Avec le soutien de l'arrondissement et de l'Écoquartier de Saint-Léonard, la SDC sensibilise les commerçants à s'engager concrètement afin de contribuer à la création d'un milieu de vie agréable pour les citoyens et de faire connaître la rue Jean-Talon comme une artère commerciale dynamique, moderne et conviviale.



Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de l'Est-de-l'Île-de-Montréal

Le CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal, par ses mesures de financement en santé publique, soutient le développement social local ainsi que la création d'environnements favorables au développement de la petite enfance et de la jeunesse. Le CIUSSS s'implique activement dans la réalisation de nombreux projets porteurs en matière de développement durable, tels que la démarche de *Revitalisation urbaine intégrée* (RUI) dans le secteur Viau-Robert et la démarche *Ensemble pour un Saint-Léonard en forme* portant sur l'adoption des saines habitudes de vie.



Concertation Saint-Léonard

Concertation Saint-Léonard est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de rassembler des citoyens, des groupes et des organismes qui désirent travailler à l'amélioration du mieux-être de la collectivité léonardoise. Cette table de concertation soutient des projets porteurs en matière de développement durable comme la *Revitalisation urbaine intégrée* (RUI) dans le secteur Viau-Robert et *Ensemble pour un Saint-Léonard en forme* qui vise à permettre l'acquisition et le maintien d'habitudes de vie qui contribuent à la santé globale des jeunes de 0 à 17 ans et des familles de Saint-Léonard.



PME MTL Est-de-l'Île

PME MTL Est-de-l'Île est mandataire du développement économique local de l'Est de Montréal. Par cette mission, il favorise l'essor économique et stimule la création d'emplois, favorise l'entrepreneuriat individuel et collectif, tout en accompagnant les entrepreneurs et en les appuyant dans leurs démarches d'investissement. Il offre également un service de placement en emploi et de recrutement de main-d'œuvre.

PME MTL Est-de-l'Île déploie l'initiative *Synergie Montréal* afin d'accompagner les entreprises dans une démarche d'économie circulaire.



Horizon carrière

Au cœur de son environnement et attentif aux besoins évolutifs de son milieu, Horizon Carrière voit, par son accompagnement socioprofessionnel, à promouvoir et à assurer l'intégration en emploi et l'épanouissement des personnes qui sollicitent ses services, en misant sur leur plein potentiel et leur volontariat. Horizon Carrière est impliqué auprès des personnes âgées de 16 ans et plus et résidant principalement dans l'est de Montréal et offre des services d'accompagnement personnalisés pour faciliter l'intégration en emploi ou le retour aux études.

REMERCIEMENTS

L'arrondissement de Saint-Léonard remercie tous ses partenaires locaux et régionaux qui ont participé, de près ou de loin, à la démarche d'élaboration de ce plan d'action. Cet exercice de concertation aura permis d'échanger sur les enjeux de développement durable et d'identifier les priorités de l'arrondissement.

Un grand merci à tous les employés qui ont participé au comité mis en place pour soutenir l'élaboration de ce plan d'action et qui ont contribué avec enthousiasme à la démarche.

L'implication de tous nos partenaires, internes et externes, locaux et régionaux, est essentielle à la concrétisation de ce plan d'action.

Le *Plan local de développement durable 2017-2020* est une publication de l'arrondissement de Saint-Léonard.

Sous la supervision de Johanne Couture, directrice
Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

Michel Marceau, chef de section
Section de la qualité du milieu

Coordination et rédaction
Mélanie Rousselle, agente de recherche en environnement et développement durable
Section de la qualité du milieu

Révision
Richard Caron, chef de division
Division des relations avec les citoyens et des communications

Maude Chartrand, chargée de communication

Graphisme
Francine Pilon, design graphique

Photos
Patrick Deschamps, photographe professionnel

Consultation Web du document
Ce plan d'action est disponible en ligne sur le site Web de l'arrondissement de Saint-Léonard : ville.montreal.qc.ca/st-leonard

SUIVEZ-NOUS SUR

 facebook.com/stleonard

ville.montreal.qc.ca/st-leonard